

**PLU**  
Plan Local d'Urbanisme  
Commune de VILLEPREUX



Plan de zonage n°1/4

**MODIFICATION N°1**  
**APPROBATION**

COIGNERES  
ELANCOURT  
GUYANCOURT  
LAVERRIERE  
LES CLAYES-SOUS-BOIS  
MAGNY-LES-HAMEAUX  
MAUREPAS  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
PLAISIR  
TRAPPES  
VILLEPREUX  
VOINGS-LE-BRETONNEUX

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire du 30/09/2021  
par Monsieur Jean-Michel FLOUROUS  
Maire de Villepreux

Date de dépôt: 01/02/2019  
Date de mise à jour: 03/08/2021  
Date d'impression: 03/08/2021  
1, rue Eugène-Hilaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex  
Tel: 01 39 44 30 80 www.sqy.fr

**SAINT QUENTIN EN YVELINES**  
Terre d'innovations

- Eléments du patrimoine naturel protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Eléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Alignements du patrimoine naturel protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Alignements du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Eléments du patrimoine naturel protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de suris à statuer au titre de l'article L424-1,3° du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de constructibilité limitée (Article L151-41 5° du Code de l'Urbanisme) : « seules les opérations inférieures à 50 m² de surface de plancher sont autorisées »
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- Zone de protection rapprochée de l'aqueduc de l'Avre
- Zone pour lesquelles les informations existantes correspondent à une probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser (source : Carmen - Driée)
- Protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha

- UAa : secteur d'habitat du centre ancien
- UP : zone urbaine paysagère
- UAb : secteur d'habitat de faubourg du centre ancien
- UX : zone d'activités économiques
- UAc : secteur d'habitat du parc des Gondi
- 1AUa : zone d'urbanisation future
- UBa : secteur pavillonnaire groupé du centre-ville
- 1AUb : zone d'urbanisation future mixte
- UBb : secteur pavillonnaire groupé de la Haie Bergérie
- A : zone agricole
- UBc : secteur pavillonnaire groupé du Prieuré
- N : zone naturelle
- UC : zone d'habitat individuel pavillonnaire
- Na : secteur naturel de loisirs
- UD : secteur d'habitat à dominante d'habitat collectif, grands équipements et activités artisanales et commerciales
- Nb : secteur naturel d'habitat isolé
- Ne : secteur naturel d'équipements

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	25964 m²	Méandre du Ru et aménagement d'une promenade	Commune
ER n°2	1594 m²	Création d'une continuité douce (1m50)	Commune
ER n°3	5703 m²	Création d'équipements scolaires	Commune
ER n°4	3597 m²	Création d'une voirie	SAQY
ER n°5	2314 m²	Création d'une voirie	Commune
ER n°6	4000 m²	Création d'un bassin de rétention	SAQY

- Patrimoine bâti (localisation indicative)**
- 1 - Parc des Gondi
  - 2 - Eglise Saint Germain l'Auxerrois
  - 3 - Château de GrandMaisons
  - 4 - Eglise Saint-Vincent-de-Paul
  - 5 - 2 rue de la poste - maison de village
  - 6 - 21 rue Amédée Brocard - anciennement Hôtel du Dauphin
  - 7 - 5 rue de l'Eglise - maison/ enceinte de village
  - 8 - 2 bis, rue de l'Eglise - ancienne école
  - 9 - 19 rue Pierre Curie - ancienne ferme
  - 10 - 5 et 5 bis rue des Orfèvres - ancien presbytère
  - 11 - 6 rue des Orfèvres - maison de village
  - 12 - Pont Ru de Gally sur la RD 97
  - 13 - Pont Ru de Gally
  - 14 - Pont Ru de Gally
  - 15 - Pont Ru de Gally
  - 16 - Maison, RD11 dite Maison du Portier ou Maison du Suisse ou ancienne Porte de Val Joyeux
  - 17 - 13 rue Pierre Curie - maison de village
  - 18 - 21 rue Pierre Curie - maison de village
  - 19 - 23 rue Pierre Curie - maison de village
  - 20 - 26 rue Pierre Curie - maison bourgeoise
  - 21 - 18 rue Pierre Curie - maison de village
  - 22 - 3 rue Pierre Curie - maison de village
  - 23 - 40 rue Amédée Brocard - maison de village
  - 24 - 30 rue Amédée Brocard, 11 rue de Mailly - maison de village
  - 25 - 26 rue Amédée Brocard, 7 rue de Mailly - ancien commerce bouchère
  - 26 - 8 rue Amédée Brocard - ancienne auberge
  - 27 - 10 rue Amédée Brocard - ancienne école d'horticulture - ancienne propriété Guinard
  - 28 - Ancienne usine électrique du village
  - 29 - 8 rue Pierre Curie - ancienne boulangerie du village
  - 30 - 5 et 8 rue Pierre Curie - statues
  - 31 - Maison de Fulgures - ancienne mairie
  - 32 - Fresques
  - 33 - Ferme du Trou Moreau et ses espaces verts
  - 34 - La ferme de la Faisanderie
  - 35 - Ferme de GrandMaisons
  - 36 - Ferme du Val Joyeux
  - 37 - Chemin Rural n°5 Villepreux Trappes - Chemin entre les murs - Murs en vis-à-vis à prolonger
  - 38 - Chemin de la Corderie - Murs en vis-à-vis en meuleries à préserver
  - 39 - Ruine de la Chapelle Saint Jouin à préserver
  - 40 - 16, rue Pasteur - AL 336
  - 41 - 28, rue Pierre Curie - AL 263
  - 42 - 38, rue Amédée Brocard - AM 10
- Patrimoine naturel (localisation indicative)**
- 1 - Haie
  - 2 - Parc de GrandMaisons
  - 3 - Parc des Gondi
  - 4 - Parc de la Cavée
  - 5 - Parc
  - 6 - Bois
  - 7 - Espace paysager
  - 8 - Espace public
  - 9 - Espace jardiné à protéger ou à créer
  - 10 - Ru de Gally
  - 11 - Ru de l'Arcy
  - 12 - Pépinière
  - 13 - Espace paysager dont bassin
  - 14 - Ruisseau de l'Oséomont
  - 15 - Alignement et formation arborée
  - 16 - Alignement d'arbres
  - 17 - Alignement et prairie attenante "Demi-Lune" (rue Amédée Brocard et Chemin GrandMaisons)
  - 18 - Arbre isolé remarquable par sa forme - repère dans la plaine agricole (érable)

